Territoires, efficacité et simplicité

P4

Rapport annuel 2023 présentant la situation des entités liées à la Région en 2022

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L.1524-5 ;

VU la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la

décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS », ainsi que les précisions

issues du Décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 ;

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande

publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

les rapports d'activité des SEM et des SPL présentés en Annexe 2 ;

Pour les SEM:

- SEM Régionale des Pays de la Loire
- SAEM Vendée
- SEM Laval Mayenne Aménagement
- SEM Alter Eco
- SEM Le Mans Sarthe Basket
- SEM Loire Atlantique Développement
- SEM Croissance verte

Pour les SPL:

- Société Publique Régionale des Pays de la Loire
- Société Publique Régionale Abbaye de Fontevraud
- Société Publique Locale Le Voyage à Nantes
- Société Publique Locale Coté Nantes Events Center
- Société Publique Locale Loire Atlantique Développement
- Société Publique Locale Moutierrois Talmondais Tourisme
- Société Publique Locale Saint Nazaire Agglomération Tourisme
- Société Publique Locale Océan Marais Monts Tourisme
- Société Publique Locale Destination Bretagne Plein Sud
- Société Publique Locale Pornichet La Destination
- Société Publique Locale Angers Loire Tourisme Expo Congrès
- Société Publique Locale Evasion Tranche sur Mer
- Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Gauthier BOUCHET, Gabriel DE CHABOT, Victoria DE VIGNERAL

L'élu ci-après ne prend pas part au vote : Stéphane GACHET.

REÇU le 24/10/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs